

**Lettre au « défenseur » Nicolas MATTENBERGER du 09.01.2014**

Gerhard ULRICH  
Prisonnier politique / ancien président fondateur  
de l'initiative des citoyens / association des  
victimes judiciaires APPEL AU PEUPLE  
Avenue de Lonay 17  
1110 Morges

Morges, le 09.01.14

Monsieur  
**Nicolas MATTENBERGER**  
avocat de feu Skander VOGT  
rue du Simplon 18  
1800 Vevey  
Fax: 021 921 44 57

**Le simulacre de procès de l'affaire Skander VOGT – terminé ce jour par un blanchiment des matons coupables**

Monsieur,

Suite à l'homicide de Skander VOGT, le 11.03.10 dans le pénitencier de Bochuz, je vous ai fait parvenir divers courriers entre avril et juin de la même année, vous tenant au courant des résultats de ma petite enquête menée parmi mes codétenus à l'intérieur de cette prison, ayant été incarcéré là-bas à ladite époque. Je me réfère en particulier à ma lettre du 03.06.10, cosignée par le prisonnier Jellal JILALI, précisant que les gardiens retardaient toujours l'intervention, quand un détenu du secteur d'isolement boutait le feu à sa cellule, événement qui se reproduit 2 à 3 fois par année. Les matons ont pris cette habitude pour donner aux incendiaires une leçon douloureuse:

**Pour quelle raison, Maître MATTENBERGER, n'avez-vous pas exploité ces informations lors du procès qui vient de se terminer?**

Un autre élément que je vous ai fourni, était mon interrogation du codétenu Domenico DE PARI, voisin de cellule de Skander VOGT, la nuit du drame, donc témoin oculaire et auditif. Il faut présumer que vous avez aussi connaissance de

ses dépositions faites devant le juge d'instruction, comme l'ont fait d'autres prisonniers de ce secteur de la mort:

**Pour quelle raison, Maître MATTENBERGER n'avez-vous pas fait citer ces témoins à charge au procès?**

Le 05.11.13, les matons présents sur les lieux du crime ont été interrogés. Il ressort de leurs réponses données selon *24 Heures* on line qu'ils n'étaient pas pressés d'éteindre le feu (réponses à 09h40, 10h43, 11h00):

**Pour quelle raison, Maître MATTENBERGER n'avez-vous pas présenté au Tribunal le lien d'un tel comportement avec les habitudes des matons de Bochuz d'infliger des souffrances aux incendiaires?**

Il ressort des déclarations des matons, qu'ils ont refermé la porte blindée de la cellule de VOGT, après avoir éteint le feu – réponses à 16h43, 16h51, 18h20. En conséquence, il est avéré que les matons ont refermé la porte blindée intentionnellement, après avoir éteint le feu:

**Pour quelles raisons, Maître MATTENBERGER n'avez-vous pas enchaîné à poser les questions pertinentes:**

- **Qui a refermé cette porte, et à quel moment précis?**
- **Pendant combien de temps cette porte est restée refermée?**
- **Pourquoi le surveillant-chef n'a-t-il pas sermonné ses sous-ordonnés pour un tel acte délibéré?**
- **Quel était le but de refermer cette porte, si non l'intention de vexer?**

Le *Matin Dimanche* du 24.11.13 nous a appris que la "présidente" Anna Riva ANNAHEIM a refusé de projeter les images de vidéosurveillance de la prison et les enregistrements des conversations téléphoniques à l'audience en publique, moyens de preuves pourtant indispensables pour comprendre ce qui s'est passé la nuit du crime. Elle a même instauré le huis clos pour laisser visionner un maton une petite séquence du film:

**Pour quelle raison, Maître MATTENBERGER, n'avez-vous pas insisté sur la publicité de l'administration de ces preuves audio-visuelles?**

Au début de ce procès, le 06.11.13, le *24 Heures* a rapporté le comportement peu glorieux de vous et votre épouse, d'avoir exploité votre ancienne nounou, lui payant un salaire minable, et en retenant même une partie de son salaire.

**Pensez-vous sérieusement, Maître MATTENBERGER qu'une telle information servait votre crédibilité lors de ce procès?**

Vous êtes député vaudois socialiste et vice-président de la commission de surveillance du Tribunal cantonal VD, d'une part, et auxiliaire de l'ordre judiciaire d'autre part en votre qualité d'avocat:

**Pensez-vous qu'une telle constellation soit propice à sauvegarder la sacro-sainte séparation des pouvoirs?**

Veillez agréer, Maître MATTENBERGER, mes compliments les meilleurs

Gerhard ULRICH

**Commentaire ajouté pour les lecteurs:**

**Nicolas MATTENBERGER** n'était pas juste un **député** parmi tant d'autres, mais était, et est toujours **Vice-président de la Commission de la Haute Surveillance du Tribunal Cantonal – CHSTF** :

<http://www.vd.ch/autorites/grand-conseil/commissions-parlementaires/commission-de-haute-surveillance-du-tribunal-cantonal-chstc/>

Cela démontre le caractère pervers de cette triple casquette, bien utile pour étouffer les scandales judiciaires.